

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine BUCHAUDON GOULLAT, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux ;

Absents : Monsieur Fabrice PORCHERON, conseiller municipal.

Procurations :

M. Léon MATUSZYNSKI
M. Johan DURQUE
M. Sandro Filipe MARTINS

procuration à Mme Chantal CORDELIER
procuration à M. Laurent ECHALIER
procuration à Mme Inès DIAS

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 23**OBJET : RENOUELEMENT DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2023**

La nomenclature M57 a été mise en place au 1^{er} janvier 2022. Dans ce cadre, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement chaque année.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a préalablement autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section concernée à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permet ainsi de disposer de plus de souplesse dans l'exécution budgétaire et d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Le Maire est tenu d'informer l'Assemblée Délibérante des mouvements de crédits opérés ainsi lors de la plus proche séance, dans les mêmes conditions que pour les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

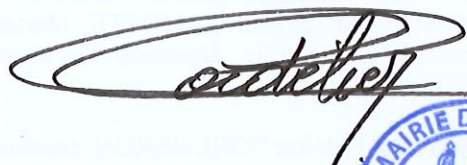
Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 15 juin 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à :

- **PROCÉDER** à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées lors du vote du budget.
- **SIGNER** tout document s'y rapportant.

Le Breuil, le 26.06.2023

Chantal CORDELIER
Maire

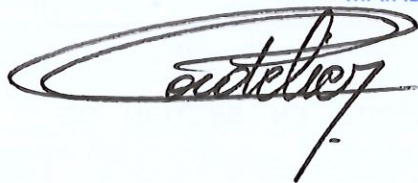


Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 JUIN 2023

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine BUCHAUDON GOULLAT, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux ;

Absents : Monsieur Fabrice PORCHERON, conseiller municipal.

Procurations :

M. Léon MATUSZYNSKI
M. Johan DURQUE
M. Sandro Filipe MARTINS

procuration à Mme Chantal CORDELIER
procuration à M. Laurent ECHALIER
procuration à Mme Inès DIAS

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DELIBERATION N° 24

OBJET : SUBVENTIONS 2023

Rapporteur : Bernard Fredon

Afin de soutenir les acteurs associatifs locaux et de compléter les listes des subventions attribuées par la commune lors du vote du budget, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'octroi des subventions aux associations listées ci-dessous. Le montant est proposé en fonction des résultats financiers et d'activité des associations demandeuses et de l'utilisation de la subvention précédente.

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 15 juin 2023,

Subventions associations 2023

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
L'ECOLE DU SPECTATEUR	1 000 €
LES PAPILLONS BLANCS	4 000 €
NOS REGARDS	400 €
TOTAL	5 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les subventions aux associations listées ci-dessus qui seront prélevées à l'article 65748 du budget principal.

Le Breuil, le 26.06.2023

Chantal CORDELIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 JUIN 2023

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine BUCHAUDON GOULLAT, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux ;

Absents : Monsieur Fabrice PORCHERON, conseiller municipal.

Procurations :

M. Léon MATUSZYNSKI
M. Johan DURQUE
M. Sandro Filipe MARTINS

procuration à Mme Chantal CORDELIER
procuration à M. Laurent ECHALIER
procuration à Mme Inès DIAS

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DELIBERATION N° 25

OBJET : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ – SUIVI ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Rémi Falcand

La commune du Breuil s'est adjointe en 2019 les services d'un conseiller en énergie sur proposition de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (ATD71).

L'objectif visé est la mise en place d'un dispositif permettant la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé de notre collectivité pour mesurer et maîtriser nos consommations énergétiques, mais aussi avoir une vision globale des actions à mener et des bâtiments prioritaires en termes d'intervention.

Cette compétence est aujourd'hui entièrement dévolue au SYDESL qui entend poursuivre l'accompagnement auprès des collectivités, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité pour le département de Saône et Loire, et à ce titre, chef de file de la transition énergétique sur le territoire,

Compte tenu de l'engagement de la commune de Le Breuil en matière de transition énergétique.

Compte tenu également du dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économie d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public proposé par le SYDESL,

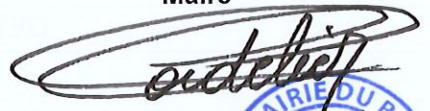
Compte tenu enfin de l'intérêt de s'inscrire dans la continuité des actions déjà mises en œuvre qui visent à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune au règlement de performance énergétique et d'énergies renouvelables conformément aux documents annexés ainsi qu'aux diverses prestations proposées par le SYDESL dans le cadre de ses missions ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les propositions financières établies par le SYDESL dans le cadre de ses prestations ;
- **DE NOMMER** Rémi Falcand comme élu référent de la démarche et accepte de fournir au SYDESL son contact direct (email et numéro de téléphone) ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire de signer tout document afférent.

Le Breuil, le 26.06.2023

Chantal CORDELIER
Maire

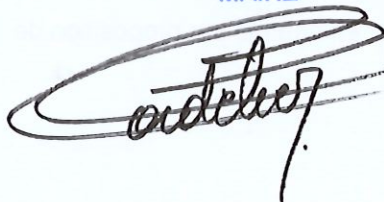



Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 JUIN 2023

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine BUCHAUDON GOULLAT, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux ;

Absents : Monsieur Fabrice PORCHERON, conseiller municipal.

Procurations :

M. Léon MATUSZYNSKI

procuration à Mme Chantal CORDELIER

M. Johan DURQUE

procuration à M. Laurent ECHALIER

M. Sandro Filipe MARTINS

procuration à Mme Inès DIAS

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DELIBERATION N° 26

OBJET : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A AUTORISATION

Rapporteur : Chantal Cordelier

Vu la demande de Monsieur le Préfet de Saône et Loire du 23 avril 2023 de porter à connaissance du conseil municipal la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter la déchetterie par la Communauté urbaine Creusot-Montceau,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre relative à l'avis favorable émis sur la demande d'autorisation environnementale de la communauté urbaine Creusot Montceau, d'augmenter le tonnage des déchets dangereux et le volume des déchets non dangereux de la déchetterie BOIS MOREY sur la commune de Torcy.

Vu l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter la déchetterie par la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Torcy en date du 25 avril 2023,

Considérant la situation de la commune à moins d'un kilomètre de cette installation.

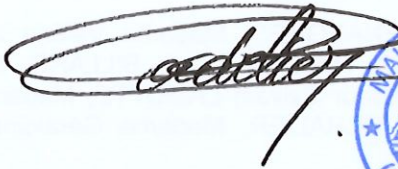
Le Conseil Municipal confirme :

- Avoir reçu pour information, une copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter la déchetterie par la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Torcy en date du 25 avril 2023,

Ampliation à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Le Breuil, le 26.06.2023

Chantal CORDELIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 JUIN 2023

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine BUCHAUDON GOULLAT, Monsieur Rémi FALCAND, adjoints au Maire ;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux ;

Absents : Monsieur Fabrice PORCHERON, conseiller municipal.

Procuration :

M. Léon MATUSZYNSKI
M. Johan DURQUE
M. Sandro Filipe MARTINS

procuration à Mme Chantal CORDELIER
procuration à M. Laurent ECHALIER
procuration à Mme Inès DIAS

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

DELIBERATION N° 27**OBJET : MODIFICATION HORAIRE DES OUVERTURES AU PUBLIC**

Considérant la volonté d'adapter les services publics municipaux aux besoins et mode de vie des usagers ;

Considérant la volonté d'améliorer l'attractivité des services au public, notamment la bibliothèque avec une meilleure synchronicité des périodes d'ouvertures ;

Considérant le dialogue social instaurés dans le cadre des lignes directrices de gestion, et notamment les questions portant sur la qualité de vie au travail des agents en articulant mieux les temps professionnel et personnel ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 portant sur l'organisation du temps de travail ;

Vu l'arrêté du Maire N° 2021 – 333, portant établissement des lignes directrices de gestion pour la collectivité ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 juin 2023, portant sur les changements des horaires d'ouverture de l'hôtel ;

Considérant les attentes exprimées par les agents à travers le dialogue social mis en place ;

Vu la demande d'avis transmis au Comité Social Territorial portant sur les modifications des emplois du temps des services concernés ;

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

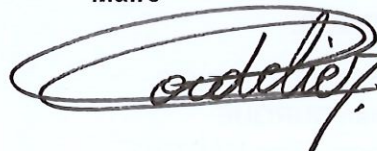
- **D'ELARGIR** les horaires d'ouverture de l'hôtel de ville comme suit :

8h15 - 12h00 / 14h00 - 17h30.

- **D'APPROUVER** les modifications du règlement intérieur de la collectivité afin de prendre en compte les nouveaux horaires de travail des agents au sein des différents services, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Breuil, le 26.06.2023

Chantal CORDELIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 JUIN 2023

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER
MAIRE

